

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 19 SEPTEMBRE 2017 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-sept, le **MARDI 19 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

**PRESENTS** : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL – Thérèse LETOURNEAU-DORGÈRE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIÈRE - Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET – Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

Stéphanie HERVAGault ayant donné pouvoir à Michèle ROBERT  
Aurélien VULLO STIENNE - Meggie GENDROT et Bernard LINAY

Secrétaire : Lilian BEGUE

Date de convocation : Jeudi 14 septembre 2017

Sans observation, le compte rendu de la séance du 17 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

<b>QUESTION 1</b> <b>Délib 2017-09-52</b> <b>Délib 2017-09-53</b>	<b>PRESENTATION MODIFICATIONS APPORTEES AU PROJET POLE ENFANCE ET DECISION DE DEMANDES D'AIDES : DETR et FONDS CHALEUR CONSEIL DEPARTEMENTAL et ADEME</b>
---	---

Monsieur le Maire présente les modifications apportées aux plans du projet POLE ENFANCE à savoir :  
- léger agrandissement du dortoir des locaux périscolaires afin de pouvoir obtenir un agrément pour 12 enfants de moins de 6 ans et par conséquent augmentant la surface de chaque structure d'environ 10 m<sup>2</sup>  
- les modifications des façades et ouvrants des deux structures,  
- les modifications d'accès à la micro crèche  
et quelques petits autres aménagements.

Il précise que **les locaux périscolaires** peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** en 2018 au taux de 50 % sur un plafond de 250 000 € ainsi que des aides au titre du fonds chaudière auprès de l'ADEME en fonction du rendement et du Conseil Départemental au taux de 10% sur les dépenses retenues.

Aussi par un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE DE SOLLICITER :**

- l'aide au titre de la DETR en 2018 pour les locaux périscolaires dont la quote part du montant des travaux s'élève à 527 778.76 € HT portant le plan de financement connu à ce jour à

Aides sollicitées :

DETR 2018 - 2/Secteur scolaire 50 % sur un plafond de 250 000 € .....	125 000.00 €
Caisse d'Allocations Familiales au taux de 25 % .....	129 953.00 €
Fonds Européen – Leader 2014-2020 .....	20 912.00 €
Région « pacte de ruralité » sur le projet périscolaire (10% sur 527 778.76 €).....	52 778.00 €
Département – Tirage de l'enveloppe contrat de territoire (quote part).....	30 833.00 €

Emprunts et Autofinancement :

Emprunt taux 0% remboursable sur 10 ans.....	129 953.00 €
Emprunt et autofinancement .....	38 349.76 €
<b>Total HT.....</b>	<b>527 778.76 €</b>

- Les aides de l'ADEME et du Conseil Départemental au titre du fonds chaleur pour la mise en oeuvre d'une chaufferie bois et dont l'investissement est estimé à 53 300 € HT

**PREND** connaissance du planning de la consultation à la fin des travaux programmée en décembre 2018.

**PROPOSE** une offre à 8 000 € pour l'achat du chemin qui permet l'accès à la micro crèche.

<b>QUESTION 2</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION AMENAGEMENT</b>
-------------------	--

Gilbert FAUCHARD présente l'aménagement terminé de l'abri car dont le coût total s'élève à 14 145 € TTC et de la subvention au titre de l'amende de police sur ce projet de 2 898.67 €

Cécile CHEVREUIL informe

- de l'achat de fauteuils acier installés près de la chapelle au cimetière,
- du renouvellement de l'abonnement du panneau électronique quand la communauté de communes du Pays de Loiron envisage d'installer un panneau commun sur chacune des 14 communes,
- du fleurissement hivernal et des décors de Noël
- de l'achat d'équipement pour le service technique, d'une réserve d'eau à installer derrière la Trésorerie et l'acquisition ou réalisation de signalétique au Parc de Morfelon, à la Médiathèque, à la salle Saint-Martin

<b>QUESTION 3</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION BATIMENT</b>
-------------------	---

Roland PAQUET donne compte-rendu

- des travaux terminés à l'étage du logement de fonction de l'école publique à destination de l'association Théâtre pour un coût de 14 782 € - les murs et sols seront peints par les bénévoles.
- de l'aménagement en partie réalisé à l'entrée du bureau de la Directrice : reste les placards à installer pendant les vacances de la Toussaint,
- du projet de mise en accessibilité du bloc sanitaires au Parc de Morfelon en proposant de confirmer les devis de :
  - l'entreprise LE ROI pour un montant TTC de .....2 824.73 €
  - l'entreprise BOUTTIER pour un montant TTC de .....2 623.56 €
- de l'achat d'un revêtement de sol à 1 562 € TTC qui sera posé à l'étage de la médiathèque par les agents techniques.

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2017-09-54</b> <b>Délib 2017-09-55</b>	<b>TARIFS COMMUNAUX 2018</b> <b>et MONTANT PRIME DE FIN D'ANNEE 2017</b>
---	---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe comme ci-dessous les tarifs 2018 soit une augmentation de 1.50 %

**TARIFS 2018**

<b>PHOTOCOPIES</b>	<b>2018</b>	
	noir et blanc	couleur
Recto A4	<b>0,30 €</b>	<b>0,60 €</b>
Recto-Verso A4	<b>0,40 €</b>	<b>0,80 €</b>
Recto A3	<b>0,40 €</b>	<b>0,80 €</b>
Recto-Verso A3	<b>0,45 €</b>	<b>0,90 €</b>
Associations Loi 1901 fournissant le papier	<b>0,05 €</b>	<b>0,10 €</b>
	<b>2018</b>	
<b>LOCATIONS</b>	Commune	Extérieur
Table avec pieds	<b>1,65 €</b>	<b>3,20 €</b>
Table avec tréteaux	<b>0,90 €</b>	<b>1,60 €</b>
Banc	<b>0,25 €</b>	<b>0,50 €</b>
Chaise	<b>0,25 €</b>	<b>0,50 €</b>
Barrière (pour 4 jours)	<b>1,65 €</b>	<b>3,20 €</b>
Matériel sono aux particuliers (avec location salle)	<b>26,00 €</b>	

<b>AUTRES LOCATIONS</b>		<b>Tarifs 2018</b>	
<i>Drout de place</i>			
<i>sur le marché</i>	annuel sans électricité	62,00 €	
	annuel avec électricité	122,10 €	
	hebdomadaire - 10 m <sup>2</sup>	2,90 €	
	Plus de 10 m <sup>2</sup> et par m <sup>2</sup> supplém.	0,60 €	
<i>GAUTIER CONCEPT</i>	annuel	31,00 €	
<i>Taxi BRANEYRE</i>	annuel	31,70 €	
<i>Restaurant "L'Alica "</i>	terrasse	41,10 €	
<i>Concession cimetière</i>	15 ans	54,00 €	
	30 ans	107,70 €	
<i>concession cinéraire</i>	15 ans	351,60 €	
	30 ans	375,00 €	
<i>Taxe de dispersion des Cendres dans le Jardin du Souvenir</i>			16,00
<i>Drout d'inscription sur le lutrin (plaque à la charge des familles)</i>		15 ans	27,00
Location salle du Conseil	1/2 journée	16,60	
	Journée	28,20	

  

<b>SALLE POLYVALENTE</b>		2017	<b>TARIFS 2018</b>	
			<b>augmentation 1,5%</b>	
<i>Salle des sports</i>				
Banquet, sauterie, repas froid	ext.	262,10 €	<b>266,00 €</b>	
Repas chaud, spectacle	loc.	210,20 €	<b>213,40 €</b>	
Bal de Saint Sylvestre	ext.	409,20 €	<b>415,30 €</b>	
	prof.	1 312,10 €	<b>1 331,80 €</b>	
Vin d'honneur (verres fournis)	ext.	164,20 €	<b>166,70 €</b>	
	loc.	109,40 €	<b>111,00 €</b>	
<b>Frais de fonctionnement association manifestation lucrative</b>			<b>50,00 €</b>	
<i>Salle des fêtes</i>				
		<i>Moyenne</i>		
Assemblée générale, réunion	ext.	65,70 €	<b>66,70 €</b>	
Banquet, sauterie, repas, spectacle	ext.	158,20 €	<b>160,60 €</b>	
	loc.	113,50 €	<b>115,20 €</b>	
Bal de Saint Sylvestre	ext.	341,00 €	<b>346,10 €</b>	
	loc.	227,60 €	<b>231,00 €</b>	
Vin d'honneur (verres fournis)	ext.	76,70 €	<b>77,90 €</b>	
	loc.	54,50 €	<b>55,30 €</b>	
<b>Forfait Podium 12 m<sup>2</sup></b>			<b>35,00 €</b>	
<i>Cuisine</i>				
Repas chaud avec équipement de cuisson		107,40 €	<b>109,00 €</b>	
Buffet froid sans équipement de cuisson		68,60 €	<b>69,60 €</b>	
Cuisine pr Vin d'honneur		24,20 €	<b>24,60 €</b>	
Vaisselle		0,05 €	<b>0,05 €</b>	
Four électrique (traiteur)		39,10 €	<b>39,70 €</b>	
<i>Divers</i>				
Moquette (le flanc)		1,22 €	<b>1,24 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DECIDE**  
**de FIXER à 916 €** la prime de fin d'année nette pour un agent à temps complet en 2017 à  
convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Les conditions d'attribution fixées antérieurement par délibération restent inchangées.

<b>QUESTION 5</b>	<b>PRESENTATION NOUVEAUTES EN MATIERE DE FISCALITE DIRECTE ET DISPOSITION DE REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS</b>
-------------------	---

Monsieur le Maire rappelle la présentation faite en séance de septembre 2014 des décisions prises antérieurement en matière de délibérations fiscales : décisions qui permettent de moduler l'assiette des impôts directs par l'instauration de dispositifs d'abattement, d'exonération, de suppression d'exonération, d'instauration de nouvelles taxes directes locales prévues par la loi.

Après présentation des nouvelles possibilités de délibérations en 2017, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas en délibérer et de maintenir les décisions antérieures en l'état.

Ensuite il présente le dispositif de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle s'appuie sur des paramètres départementaux d'évaluation (sectorisation, tarifs au m<sup>2</sup> et coefficients de localisation).

Aussi avant présentation à la Commission des Impôts Directs, il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis, à titre consultatif, sur la mise en place d'un coefficient de localisation qui peut permettre de moduler la base de calcul en fonction de la situation défavorable ou favorable d'une parcelle.

Après exposé, le Conseil Municipal laisse toute latitude à la commission des impôts directs tout en estimant qu'il n'y a pas de grande disparité dans la localisation des entreprises sur le territoire communal qui pourrait justifier l'application d'un coefficient.

<b>QUESTION 6</b> <b>Délib 2017-09-56</b> <b>Délib 2017-09-57</b>	<b>VENTE PARCELLE LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE</b> <b>PRIX DE VENTE BOIS TRAITE</b>
---	--

Le Conseil Municipal unanime est favorable à la vente de la parcelle 19 du lotissement de la Beulotière d'une superficie de 507 m<sup>2</sup> au prix de 54 € TTC le m<sup>2</sup>

Il est précisé l'abattage de deux arbres qui gênent à la construction et la taille de deux autres.

Aussi, il est décidé de fixer un prix de vente du bois traité entre 30 et 45 € le stère selon l'essence du bois.

<b>QUESTION 7</b>	<b>COMPTE-RENDU RENCONTRE AVEC MAYENNE HABITAT</b>
-------------------	--

Monsieur Patrick LEROUX, Directeur Général a pris connaissance du souhait de la commune de réalisation d'une seconde opération de locatifs sur l'ilôt C du lotissement de la Beulotière.

Il va confier l'étude d'un pré projet d'implantation à ses équipes et revenir vers nous.

Il a été évoqué une pré inscription en 2019 pour une réalisation en 2020 (à voir si ces dates pourraient être avancées d'une année).

Il est rappelé le prix d'achat à 30 €/m<sup>2</sup> limité à 375 m<sup>2</sup>/logement.

<b>QUESTION 8</b> <b>Délib 2017-09-58</b>	<b>AVIS SUR AUGMENTATION DU PERIMETRE DU SIAEP CENTRE OUEST MAYENNAIS</b>
--	---

Monsieur Gilbert FAUCHARD, Vice Président du SIAEP du Centre Ouest Mayennais informe l'assemblée de la demande de la commune de Saint-Ouen-des-Toits d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'assainissement non collectif du Centre Ouest Mayennais et décidant en conséquence de transférer la compétence eau potable et assainissement non collectif au dit Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**EST FAVORABLE** à l'augmentation du périmètre du SIAEP Centre Ouest Mayennais par l'élargissement à la commune de Saint-Ouen-des-Toits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ce pour les compétences en eau potable et en assainissement non collectif.

<b>QUESTION 9</b> <b>Délib 2017-09-59</b>	<b>SIGNATURE BAIL AVEC ORANGE</b> <b>OCCUPATION TERRAIN COMMUNAL IMPLANTATION D'UN</b> <b>RELAIS ORANGE</b>
--	---

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation d'une station relais par ORANGE sur le terrain communal (aire de stockage du service technique), zone d'activités de la Fontaine sur la commune.

Il a été convenu avec ORANGE la mise à disposition d'environ 50 m<sup>2</sup> pour l'installation d'une station relais pouvant comprendre un ou des supports d'antennes. Les modalités techniques, financières, de responsabilités, de résiliation etc.. sont précisées dans un bail d'une durée de 12 ans qui prendra effet à la date de signature et sera renouvelé de plein droit par périodes de 6 ans sauf dénonciation par l'une des parties selon les conditions indiquées.

Le loyer annuel se décompose comme suit :

**500 €** nets pour la période prenant effet à la date de signature et jusqu'à l'ouverture du chantier de construction du site et pose des équipements,

**2 500 €** nets pour la période prenant effet à la date du 1<sup>er</sup> jour civil du mois de début du chantier de construction au prorata temporis de la période restant à couvrir jusqu'à la date anniversaire du bail.

Par la suite le loyer de 2 500 € sera payable à terme à échoir à chaque date d'anniversaire du présent bail. Il sera augmenté annuellement de 1% sur la base du loyer de l'année précédente.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité

**EMET** un AVIS FAVORABLE à la signature du bail entre ORANGE et la Commune pour l'occupation d'un espace d'environ 50 m<sup>2</sup> pour l'installation d'équipements de radiocommunications avec les mobiles.

<b>QUESTION 10</b> <b>Délib 2017-09-60</b>	<b>RAPPORT ANNUEL 2016 DU SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN</b>
---	--

Monsieur le Maire présente les éléments financiers, d'activités et travaux réalisés par le Syndicat de bassin du Vicoin dans le cadre du Contrat Territorial Milieu Aquatique notamment la réalisation d'une berge de 80 m derrière la fonderie au village d'artisans de Port-Brillet.

Une Etude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des bassins versants de la Jouanne, du Vicoin, de l'Ouette, et des affluents de la Mayenne dans l'emprise territoriale de Laval Agglomération sera présentée à la Communauté de Communes du Pays de Loiron.

Le Conseil Municipal en a pris acte et le document est à la disposition du public.

<b>QUESTION 11</b>	<b>DOSSIER CHEMIN DES BROSSES</b>
--------------------	-----------------------------------

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la négociation d'achat de terrain pour l'opération du contournement du plan d'eau de Morfélon, les limites réelles des propriétés situées chemin des Brosses, entre la station d'épuration et la propriété DUVAL Florian (ex époux CORMIER), ont été évoquées.

Les limites portées au cadastre (non opposable) ne sont pas forcément en adéquation avec celle sur le terrain.

Afin de connaître les limites exactes, le cabinet ZUBER qui est intervenu pour poser une borne sur une des parcelles de M. DUVAL a proposé d'établir un plan d'alignement (document opposable) qui définirait les limites de chacun. Le devis de 1 656 € TTC a été confirmé.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	
---------------------------	--

- de l'arrêt à ce jour des 6 circuits sur les communes du Bourgneuf-la-Forêt, St Hilaire-du-Maine, La Croixille, Launay-Villiers et Bourgon.
- Du positionnement des points de ravitaillement
- Du nettoyage des chemins par un groupe de bénévoles

**Multisports** : le Conseil est informé de la subvention de 14 000 € accordée par le CNDS pour cette réalisation

**Recensement du patrimoine bâti en campagne** : Les dates sont arrêtées les 28 et 29 septembre 2017

**Poste d'Adjoint d'Animation à 32/35ème** : A défaut d'acceptation de l'agent, le poste est maintenu pour l'instant à 30/35<sup>ème</sup> avec versement des temps au-delà des 30/35<sup>ème</sup> en heures complémentaires.

**Comice Agricole** : Remerciements pour les récompenses remises par les communes

**Réunion Publique Pays de Loiron du 13 septembre** : Monsieur le Maire donne compte rendu de la présentation et des échanges sur les deux points :

Fusion avec Laval Agglomération

Elaboration d'un projet de territoire pour le Pays de Loiron

Séance levée à 23 heures 50

